

Commission technique des arbres
p.a. Office cantonal de l'agriculture et de la nature
7, rue des Battoirs
1205 Genève

Genève, le 15 novembre 2021

Rapport d'activité législature 2018-2023
3ème année
(1^{er} décembre 2020 – 30 novembre 2021)

1. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre cc du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 20, du règlement sur la conservation de la végétation arborée, du 27 octobre 1999 (RCVA; L 4 05.04).

2. Compétences légales de la commission

La commission, constituée de 5 spécialistes, a pour tâche d'assister le département du territoire (DT), en matière de conservation et de renouvellement du patrimoine arboré. Elle participe également à l'élaboration des directives émises par le DT.

3. Activités de la commission

Pour la période, la commission a tenu 3 séances, au cours desquelles elle s'est réunie afin d'accompagner entre autres les démarches pour l'élaboration de la Stratégie d'arborisation (SAG) issue de la "Stratégie Biodiversité Genève 2030" (SBG-2030).

L'ensemble des compétences des différents commissaires a permis d'accompagner l'OCAN lors de la phase de concertation, de valider les démarches évolutives de la SAG envers les futures modifications légales, entre autre la LaCC et le RCVA, ainsi que les changements relatifs aux directives en vigueur. L'ensemble des documents présentés ont été validés avec quelques précisions, un axe est mis en évidence sur le rôle important de l'acteur privé en matière de potentiel d'arborisation.

La SAG passera en enquête technique auprès de la commission dès le travail de synthèse terminé.

En avril 2021, M. Nicolas Ferraud a renoncé à son poste de commissaire pour des raisons de santé, il est remplacé par Mme Maren Kühn représentant la FSAP, cette dernière sera la nouvelle personne représentant la commission au jury du Concours Nature en Ville.

Une modification de présidence a été affectée, le remplacement de Vincent Compagnon par Julien Joly.

La commission a également abordé les thèmes suivants :

Une présentation a été effectuée sur le processus en cours des modifications des directives. Cette évolution est en partie liée à la SAG afin de répondre au changement climatique et de rendre résilient l'arbre en milieu urbain. Un calendrier des échéances est présenté.

Le catalogue des végétaux a été revu, avec un indice de tolérance à la sécheresse et la classification des arbres en trois grandeurs ; *1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} grandeur*, les prix des végétaux seront validés par Jardin Suisse Genève.

Le projet de directive avifaune est présenté, ce document doit encore évoluer, les commissaires souhaitent que l'ensemble des thématiques telles que l'entomofaune et les chiroptères soient intégrées, cette directive pourrait être orientée sur " l'arbre biotope ".

4. Secrétariat de la commission

Le secrétariat, assuré par la Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), effectue les missions suivantes :

- Accompagnement des commissaires dans le cadre des réflexions menées ;
- Orientation et présentation de certains cas aux commissaires, dans le cadre d'instructions "compliquées" ;
- Tenue des procès-verbaux de séances.

5. Frais de la commission

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
CHF 1'442.50.-
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
(jury au concours Nature en ville)
CHF 390.00.-
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
Néant

Julien Joly
Président
Le 15 11 2021

